

CONSTRUCTION

**BAS
CARBONE**

AVEC LE BOIS

Une initiative
de cecoboisPatinoire Bleu-blanc-bouge
© Ville de Joliette**LA DÉCARBONATION
EST UN EFFORT COLLECTIF****1 VISER LA DÉCARBONATION
DES PROJETS DE VOTRE
MUNICIPALITÉ****Vers la lutte contre les changements climatiques**

Le Plan pour une économie verte 2030 du Québec cible une réduction des émissions de GES de 37,5% sous le seuil de 1990 et la carboneutralité pour 2050, pour tous les secteurs d'activités.

Le secteur du bâtiment est responsable de 9,1 %² des émissions totales du Québec en 2021.

Cibler le carbone intrinsèque des bâtiments

Au Québec, où la source d'énergie prédominante utilisée pour le chauffage et l'éclairage des bâtiments est l'hydroélectricité, une énergie décarbonée, le carbone intrinsèque des matériaux est davantage prépondérant dans l'empreinte carbone d'un bâtiment sur l'ensemble de son cycle de vie.

C'est d'ailleurs une piste suivie par le PEV 2030 qui entend améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments mais aussi à recourir à des matériaux à faible empreinte carbone comme le bois.

**2 LE BOIS : MATÉRIAU
PAR EXCELLENCE
POUR DÉCARBONER LES
BÂTIMENTS**

Les municipalités peuvent jouer un rôle clé pour réduire émissions de GES dans le secteur du bâtiment. En favorisant la construction en bois dans les nouveaux bâtiments, elles permettent de remplacer des matériaux à forte empreinte carbone par le bois, tout en contribuant au stockage du carbone.

La substitution de matériaux de structure à forte intensité carbone, tels que l'acier et le béton, par le bois, permet une réduction des émissions de GES allant de 25% à 40%.¹

Ainsi, augmenter la part du bois dans les bâtiments commerciaux et institutionnels permet de contribuer non seulement à la réduction de l'empreinte carbone des bâtiments et à la lutte contre les changements climatiques, mais également à l'économie du Québec et de ses régions.

Un matériau récolté et transformé localement

L'utilisation du bois dans la construction soutient l'économie régionale en favorisant la transformation locale et génère des retombées économiques dans plus de 900 municipalités, soit 83% des municipalités du Québec.

3 ADOPTER LA CONSTRUCTION BAS CARBONE AVEC LE BOIS

Un levier pour la réduction des GES

La considération du carbone intrinsèque des bâtiments permet d'intégrer les enjeux climatiques liés au secteur de la construction. Les municipalités renforcent ainsi leur engagement en faveur de la réduction des GES et s'alignent sur les stratégies gouvernementales contenues dans le Plan pour une économie verte (PEV 2030).

Développer votre leadership environnemental

S'engager à réduire le carbone intrinsèque de vos bâtiments municipaux avec l'initiative CBCB permet à votre municipalité d'affirmer son rôle de leader, de renforcer son expertise interne, d'adopter des pratiques bas carbone liées aux bâtiments et ainsi renforcer la capacité du milieu municipal en matière de décarbonation.

Faire la différence avec l'initiative CBCB

L'initiative CBCB valorise vos bâtiments municipaux bas carbone avec le bois en offrant de nombreuses visibilités aux municipalités signataires.

ADHÉREZ DÈS AUJOURD'HUI !

Processus d'adhésion à l'initiative CBCB:

1. Prendre connaissance des informations sur le site web CBCB, dont le guide d'adhésion dédié aux municipalités ;
2. Communiquer avec l'équipe CBCB pour planifier une première rencontre d'information ;
3. Signer la lettre d'engagement ;
4. Identifier un représentant « bas carbone » au sein de votre municipalité ;

5. Compléter votre plan d'action avec l'équipe CBCB ;
6. Fournir le logo (format JPEG ou PNG) de la municipalité.

Pour en savoir plus

Contactez-nous à cpcb@cecobois.com



4 UN ENGAGEMENT QUI COMPTE : DEVENEZ SIGNATAIRE

Les municipalités signataires de l'initiative Construction bas carbone avec le bois s'engagent à :

1. Développer les connaissances sur la décarbonation des bâtiments par l'utilisation du bois ;
2. Viser des objectifs de réduction chiffrables du carbone intrinsèque par l'utilisation du bois et adopter un plan d'action ;
3. Quantifier l'empreinte carbone de ses projets avec l'outil GESTIMAT ;
4. Contribuer au rayonnement de l'initiative Construction bas carbone avec le bois.



Centrale d'énergie à la biomasse
@ Dave Tremblay

1. RODRIGUES VIANA, Luciano. ZAGA MENDEZ Alejandra. BISSONNETTE Jean-François et BOUCHER Jean-François. 2022. « En construction, mieux vaut préconiser le bois pour réduire l'empreinte carbone des bâtiments ». The Conversation, 27 juin 2022.

2. Gouvernement du Québec. (2024). "Plan de mise en œuvre 2024-2029" du Plan pour une économie verte 2030